



Nom : Constance Sansoucis
Âge : 30 ans
Statut : en couple, mère d'une fillette de 5 ans
Études : physiothérapie, médecine familiale

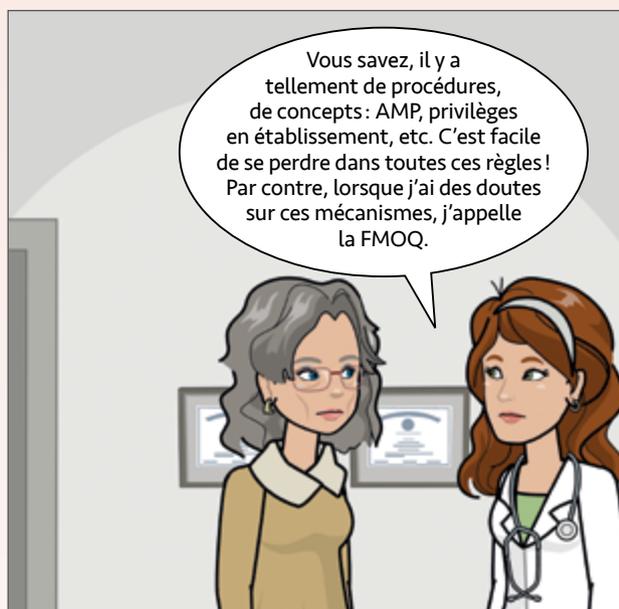
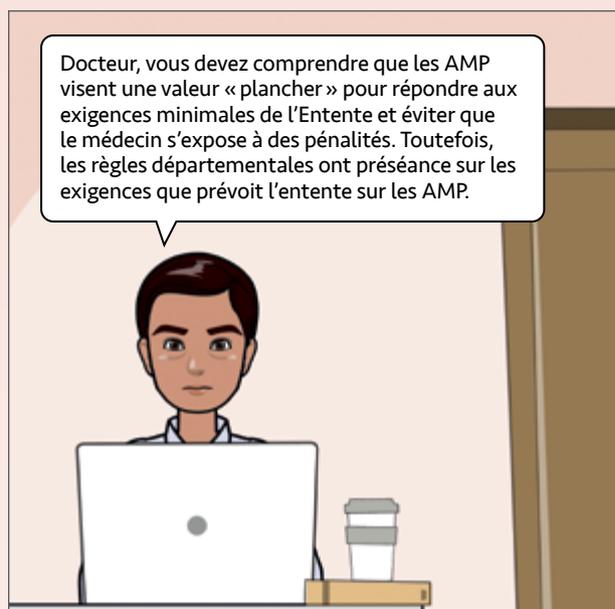
Nom : Employé de la FMOQ
Âge : 38 ans
Statut : conseiller en politiques de santé



AMP ET EXIGENCES DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le dernier épisode, Clémence a perdu son temps au téléphone avec la RAMQ. Toutefois, elle a obtenu toutes les infos pertinentes sur la tarification bonifiée en appelant à la FMOQ

Anne-Louise Boucher, Marianne Casavant et Puzant Sarkissian



La D^{re} Anne-Louise Boucher, M^{me} Marianne Casavant et M. Puzant Sarkissian travaillent à la Direction de la planification et de la régionalisation de la FMOQ.

Les activités médicales particulières (AMP) font l'objet d'une entente particulière. La Direction de la planification et de la régionalisation est responsable de l'application de cette entente pour la FMOQ.

Les AMP sont une chose, et un poste en établissement en est une autre. Les AMP sont gérées par le DRMG et visent une prestation minimale de services, alors que le poste en établissement est géré par le CMDP et est encadré par des règles départementales. Ces dernières ont préséance sur le nombre d'heures de prestation de service. Le chef de département a donc tout à fait le droit d'établir une prestation supérieure aux valeurs des AMP en fonction de ses effectifs médicaux. Les obligations départementales sont indépendantes des AMP, si bien qu'un médecin peut détenir des privilèges en hospitalisation et exercer à ce titre sans que cette activité lui soit reconnue comme AMP. Rappelons par ailleurs que les AMP sont issues de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*, mais que les modalités d'application sont décrites dans une entente particulière entre le MSSS et la FMOQ. L'objectif des AMP est d'éviter des bris de service en favorisant la couverture des besoins prioritaires d'une région. Pour plus d'information, consultez le guide pratique de la FMOQ au <https://bit.ly/Guide-pratique-FMOQ-AMP>.